

LISTE DES TARIFS DES SERVICES RENDUS PAR L'OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE EN HT

I. Brevets d'invention :

	Tarif	Tarif réduit ¹
Droit de dépôt et de publication de brevet	1 750,00	700,00
Rapport de recherche et d'opinion sur la brevetabilité	5 000,00	2 000,00
Droit de délivrance	1 000,00	400,00
Droit de délivrance du titre du brevet d'invention avec contenu du brevet sous format papier	1000,00 plus 10 DH par page du titre du brevet d'invention	400,00 plus 10 DH par page du titre du brevet d'invention
Droit de publication des revendications de la demande ou du brevet validé en langue arabe ou français	1 000,00	400,00
Annuités :		
2 ^{ème} année	500,00	200,00
3 ^{ème} année	500,00	200,00
4 ^{ème} année	500,00	200,00
5 ^{ème} année	500,00	200,00
6 ^{ème} année	1 000,00	400,00
7 ^{ème} année	1 250,00	500,00
8 ^{ème} année	1 500,00	600,00
9 ^{ème} année	1 750,00	700,00
10 ^{ème} année		2 000,00
11 ^{ème} année		2 500,00
12 ^{ème} année		2 500,00
13 ^{ème} année		2 500,00
14 ^{ème} année		2 500,00
15 ^{ème} année		2 500,00
16 ^{ème} année		6 000,00
17 ^{ème} année		6 000,00
18 ^{ème} année		6 000,00
19 ^{ème} année		6 000,00
20 ^{ème} année		6 000,00
Droit de retard pour le paiement des droits dus au titre de chaque année : par mois de retard entamé	25% du montant du tarif de l'annuité avec un minimum de 200 dh	
Droit de restauration	100% du droit d'annuité due en sus du droit de retard	

¹Tarif applicable aux personnes physiques, aux universités, établissements d'enseignement et aux PME (conformément aux critères de la charte des PME), qu'elles soient nationales ou étrangères (pays bénéficiaires de la réduction au titre du PCT).

	Tarif	Tarif réduit²
Complément pour publication de revendication additionnelle dépassant 10 revendications	400,00 par revendication	160,00 par revendication
Demande de prolongation de la durée de protection conformément à l'article 17.2 de la loi 17/97 telle que modifiée et complétée	1 400,00	
Prolongation du délai de protection conformément à l'article 17.2 de la loi n°17/97 telle que modifiée et complétée : par an	6 000,00	
Requête en poursuite de la procédure et analogues	50% du montant du tarif normal dû pour la procédure objet de la requête en poursuite	

II. Schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés :

	Tarif
Droit de dépôt et de publication	1 750,00
Annuités :	
1 ^{ère} année	500,00
2 ^{ème} année	500,00
3 ^{ème} année	500,00
4 ^{ème} année	500,00
5 ^{ème} année	500,00
6 ^{ème} année	1 000,00
7 ^{ème} année	1 250,00
8 ^{ème} année	1 500,00
9 ^{ème} année	1 750,00
10 ^{ème} année	2 000,00
Droit de retard pour le paiement des droits dus au titre de chaque année : par mois de retard entamé	25% du montant du tarif de l'annuité avec un minimum de 200 dh
Droit de restauration	100% du droit d'annuité due en sus du droit de retard
Complément de droit de longueur des descriptions au-delà des 500 lignes, par tranche de 250 lignes entamées.	400,00
Complément de droit pour le nombre de planches : au dessus de 3 planches (par planche)	100,00
Requête en poursuite de la procédure et analogues	50% du montant du tarif normal dû pour la procédure objet de la requête en poursuite

²Tarif applicable aux personnes physiques, aux universités, établissements d'enseignement et aux PME (conformément aux critères de la charte des PME), qu'elles soient nationales ou étrangères (pays bénéficiaires de la réduction au titre du PCT).

III. Dessins et modèles industriels :

	Tarif	Tarif en ligne ³
Droit de dépôt (5 modèles)	600,00	480,00
Au-delà de 5 modèles et par tranche de 5 modèles entamée	600,00	480,00
Droit de renouvellement (5 modèles)	600,00	480,00
Au-delà de 5 modèles et par tranche de 5 modèles entamée	600,00	480,00
Droit de retard pour le renouvellement: par mois de retard entamé	200,00	
Requête en poursuite de la procédure et analogues	50% du montant du tarif normal dû pour la procédure objet de la requête en poursuite	

IV. Marques de fabrique, de commerce ou de service :

	Tarif	Tarif en ligne ⁴
Droit de dépôt (1 classe)	1 200,00	960,00
Une classe supplémentaire	150,00	120,00
Droit de renouvellement (1 classe)	1 200,00	960,00
Une classe supplémentaire	150,00	120,00
Droit de retard pour le renouvellement: par mois de retard entamé	200,00	
Requête en poursuite de la procédure et analogues	50% du montant du tarif normal dû pour la procédure objet de la requête en poursuite	

V. Nom commercial :

	Tarif	Tarif en ligne ⁵
Certificat Négatif	175,00	105,00

³ Il s'agit du tarif en ligne. Les frais du paiement du service en ligne ne sont pas inclus (commissions de l'opérateur de paiement en ligne et les frais d'opérateur de certification et d'authentification)

⁴ Il s'agit du tarif en ligne. Les frais du paiement du service en ligne ne sont pas inclus (commissions de l'opérateur de paiement en ligne et les frais d'opérateur de certification et d'authentification)

⁵ Il s'agit du tarif en ligne. Les frais du paiement du service en ligne ne sont pas inclus (commissions de l'opérateur de paiement en ligne et les frais d'opérateur de certification et d'authentification)

VI. Opérations postérieures :

	Tarif
Opposition sur une demande d'enregistrement de marque par classe opposée	800,00
Demande d'extension de la procédure d'opposition	800,00
Demande de suspension de la procédure d'opposition	800,00
Inscription au registre national (marques, brevets d'invention, dessins et modèles industriels) ⁶ :	
- Inscription d'un changement de nom, d'adresse, de forme juridique	100,00 par titre avec un maximum de 3000,00dh
- Inscription relative au transfert et extinction de droit	300,00 par titre avec un maximum de 9000,00dh

VII. Indications Géographiques et Appellations d'Origine :

	Tarif
Demande de protection	1000,00
Opposition	800,00

VIII. Protection temporaire aux expositions et datage de création :

	Tarif	Tarif en ligne ⁷
Enregistrement et délivrance du certificat de garantie	600,00	-
Datage d'une création (par création)	-	200,00

⁶ Acte ultérieur au dépôt, renonciation, rectification, transformation d'une demande de certificat d'addition en demande de brevet d'invention...

⁷ Il s'agit du tarif en ligne. Les frais du paiement du service en ligne ne sont pas inclus (commissions de l'opérateur de paiement en ligne et les frais d'opérateur de certification et d'authentification)

IX. Récompenses industrielles :

	Tarif
Enregistrement des récompenses industrielles	600,00

X. Prestations d'information en matière de propriété industrielle et commerciale

1) Documents relatifs aux titres de propriété industrielle et commerciale

	Tarif	Tarif en ligne ⁸
Copie officielle: Extrait du registre national (marques, brevets d'invention, dessins et modèles industriels)	150,00	90,00
Certificat d'immatriculation au registre du commerce	100,00	60,00
Copie des inscriptions au registre du commerce	250,00	150,00
Consultation et copie d'actes centralisés par le registre central du commerce : États de synthèse, Statut, PV...	10,00 dh par page	40,00
Fiche d'identité des entreprises	50,00	30,00
Fiche d'informations financières	-	30,00
Fiche de l'historique légal	-	30,00
Fiche Complète : Fiche d'informations financières, Fiche d'identité des entreprises, Répartition du capital	-	50,00

⁸ Il s'agit du tarif en ligne. Les frais du paiement du service en ligne ne sont pas inclus (commissions de l'opérateur de paiement en ligne et les frais d'opérateur de certification et d'authentification)

2) Bases de données financières:

▪ Éditions de la Base de données financières⁹ :

	Tarif pour l'exercice courant
Edition Basic	100 000,00
Edition Standard	150 000,00
Edition Avancée = Edition standard+ option(s) ¹⁰	
Une Option	50 000,00
Option d'Accès à la demande ¹¹	50 000,00

▪ Extrait des bases de données financières (annuelles)

Nombre de ligne (entreprise)	Tarif
[100-1 000[10% du montant de l'édition choisie
[1 000-10 000[30% du montant de l'édition choisie
[10 000-50 000[60% du montant de l'édition choisie
>= 50 000	100% du montant de l'édition choisie

▪ Réductions attribuées pour les bases de données financières:

	Taux de réduction
L'exercice N-1	-30%
L'exercice N-2	-40%
A partir de l'exercice N-3	-50%

3) Base de données légales : Personnes morales¹²

⁹ Le contenu des différentes éditions de la base de données financières est détaillé en annexe.

¹⁰ Les options sont définies en annexe. En choisissant une ou plusieurs options, **Le tarif sera le montant de la base en édition standard + (nombre d'option choisie * 50 000,00 DH).**

¹¹ Il s'agit d'un service client serveur : le client a la possibilité d'accéder directement via une interface personnalisée aux données de la base choisie. **Le tarif sera = montant de l'édition standard + (nombre d'option choisie * 50 000,00 DH) + montant de l'option d'accès à la demande.**

¹² Le contenu des différentes éditions de la base de données légales est détaillé en annexe.

6) Rediffusion des bases de données financières et Bases de données légales

En sus des droits de l'édition de la base de données choisie, le client devra payer les montants suivants :

	Montant de la rediffusion
Rediffusion	1.5 X le montant de la base de l'édition choisie ¹⁸
Rediffusion limitée	1 X Montant de l'Édition choisie ¹⁹

- **Réductions Rediffuseur**

La rediffusion limitée correspond à l'activité basée sur l'exploitation de la base de données choisie, tel que : Rapports, Analyses, calcul de ratios...

Une réduction de 50% est accordée aux rediffuseurs implantés au niveau local et réalisant au moins 75% de leur chiffre d'affaires avec des entreprises marocaines.

7) Bases de données Propriété Industrielle

- **Éditions des bases de données propriété industrielle:**

	Édition	Tarif
Brevet d'invention	Édition Basic	100 000,00
Marques	Édition Basic	100 000,00
Dessins et Modèles Industriels	Édition Basic	100 000,00

- **Mise à jour de la base de données Propriété Industrielle**

	Tarif
Brevet d'invention	30% du tarif de la base de données
Marques	30% du tarif de la base de données
Dessins et Modèles Industriels	30% du tarif de la base de données

¹⁸ En sus des droits de l'édition de la base de données choisie par le client, il paye des redevances égales à 1.5 du montant dû.

¹⁹ En sus des droits de l'édition de la base de données choisie par le client, il paye des redevances égales à 1 du montant dû.

XI. Publications :

	Tarif format papier	Tarif format numérique	Tarif en ligne ²⁰
Catalogue officiel de brevets d'invention (mensuel)	400 par publication	200 par publication	Gratuit
Catalogue officiel de marques (bimensuel)	400 par publication	200 par publication	Gratuit
Catalogue officiel de dessins et modèles industriels (mensuel)	400 par publication	200 par publication	Gratuit

XII. Droits de Transmission²¹

Les droits des demandes internationales des titres de propriété industrielle sont réglés auprès de l'OMPI comme suit :

- Pour les brevets d'invention : en référence aux règles 15 et 16 du règlement d'exécution du traité de coopération en matière de brevet (PCT) ;
- Pour les marques : en référence à la règle 34 du règlement d'exécution de l'arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques ;
- Pour les dessins et modèles industriels : en référence à la règle 27 du règlement d'exécution de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels.

	Tarif	Tarif Réduit ²²
Brevet d'invention	500	250
Marques	250	-
Dessins et Modèles Industriels	250	-

²⁰ Il s'agit du tarif en ligne. Les frais du paiement du service en ligne ne sont pas inclus (commissions de l'opérateur de paiement en ligne et les frais d'opérateur de certification et d'authentification)

²¹ Le droit de transmission est une taxe relative à la réception de la demande internationale et la transmission de copies au Bureau international et à l'administration compétente chargée de la recherche internationale, et l'accomplissement de toutes les autres tâches dont est chargé l'Office en relation avec la demande internationale en sa qualité d'office récepteur.

²² Tarif applicable aux personnes physiques, aux universités, établissements d'enseignement et aux PME (conformément aux critères de la charte des PME), qu'elles soient nationales ou étrangères (pays bénéficiaires de la réduction au titre du PCT).

ANNEXE : CONTENU DES BASES DE DONNEES

Base de données financière

- **Edition Basic**
Contient les valeurs Net des grandes rubriques des tableaux *Bilan Actif*, *Bilan Passif* et *Compte de Produits et Charges* de l'exercice en question.
- **Edition Standard**
Contient les valeurs Net des tableaux *Bilan Actif*, *Bilan Passif*, *Compte de Produits et Charges* et *Etat des Soldes de Gestion* de l'exercice en question.
- **Options de l'Edition Avancée**
Option1 : Fichier des associés extrait du tableau Répartition du Capital Social de l'exercice en question.
Option 2 : Extrait des données du tableau Détail des postes du CPC de l'exercice en question.
Option 3 : - Extrait des données des colonnes Brut et Amortissements et Provisions du tableau Bilan Actif de l'exercice en question.

Bases de données légales

- **Edition Basic**
Contient les données d'identification des entreprises.
- **Edition Standard**
Contient les données d'identification des entreprises en plus d'informations codifiées (Activité et Adresse).
- **Options de l'Edition Avancée**
Option 1 : Fichier des Représentants des entreprises
Option 2 : Fichier des inscriptions modificatives annuelles.
Option 3 : Fichier des associés extrait du tableau Répartition du Capital Social.

La vente des bases de données légales et financière est soumise à un contrat de vente qui définit les conditions financières d'acquisition, les conditions d'usage et la description détaillée des données.